

Ile-et-Vilaine, Département

Service Presse

Tel. 02.85.41.59.13

[@Presse 35](#)

ille-et-vilaine.fr

Rennes, le mercredi 18 mars 2020, 18h

Le Département est mobilisé heure par heure

Depuis le début de la crise sanitaire du Coronavirus - Covid-19, le Département prend toute sa part dans la lutte contre l'épidémie en organisant la continuité de ses missions et en participant à l'effort de solidarité nationale.

Si le Département a fermé depuis le lundi 16 mars 2020 tous les sites départementaux ouverts au public, ses élus.e.s et ses agent.e.s restent fortement mobilisés pour intervenir, notamment auprès des plus fragiles, et participer à l'effort de solidarité nationale. Les services départementaux continuent quotidiennement à assurer leurs missions indispensables, en particulier en matière de solidarités et de soutien auprès des Breillien.ne.s les plus fragiles.

Un plan de continuité des services pour assurer les missions prioritaires

Le Département a actualisé son plan de continuité des services depuis deux semaines et l'a déployé afin d'assurer les missions essentielles qui ne peuvent supporter d'interruption depuis lundi 16 mars 2020.

Conformément aux instructions des autorités sanitaires, 1600 agents qui n'exercent pas des activités indispensables à la conduite des missions prioritaires du moment ont été placés en autorisations spéciale d'absence pour confinement.

Ainsi, sur les 4200 salariés que compte la collectivité départementale, exerçant plus d'une centaine de métiers, sont mobilisé.e.s pour cette crise sanitaire au quotidien, en tout point du territoire départemental :

- 450 agents affectés à des missions essentielles de toute première priorité ;
- 1300 agent.e.s en télétravail ;
- Les 850 assistant.e.s familiaux.ales assurent leur mission quotidienne d'accueil des enfants de l'aide sociale à l'enfance

Pour le Département, il s'agit d'assurer le versement des prestations sociales, rester en contact avec les Breillien.ne.s accompagné.e.s par les services sociaux, veiller au versement des dotations aux établissements de l'enfance, aux collèges, aux structures ou partenaires qui dépendent des subventions départementales, notamment les acteurs culturels et sportifs. Régler les factures des entreprises qui oeuvrent sur les nombreux chantiers d'investissement qui aujourd'hui sont tous à l'arrêt.

L'accueil social assuré en tout point du territoire

Les 22 centres départementaux d'action sociale (Cdas) ont dû être fermés au public du fait de l'application des consignes gouvernementales ; cependant, des agent.e.s continuent, sur rendez-vous et par téléphone, à assurer l'accompagnement social des Breillien.ne.s confronté.e.s à une situation d'urgence.

Dans chaque Cdas, des équipes de permanence, composées de personnels administratifs, sociaux et médico-sociaux, sont constituées pour assurer les missions prioritaires. Cela concerne 250 professionnels, dont 150 en présentiel et une centaine en télétravail. Par exemple, les professionnel.les de l'aide sociale à l'enfance poursuivent l'accompagnement des jeunes, en lien avec leur.s parent.s ou leur assistant.e familiale. Les assistant.e.s social.e.s restent mobilisé.e.s pour accompagner les plus fragiles. Les consultations de PMI (Protection Maternelle et Infantile) sont suspendues mais, en cas de nécessité, des rendez-vous sont organisés. Une équipe dédiée reste mobilisée en présentiel pour assurer la mise à l'abri d'urgence et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Au sein des 6 agences départementales, 70 personnes sont à poste pour assurer les missions prioritaires, soit en présence physique soit en télétravail : suivi de toutes les demandes du quotidien, accueil téléphonique et conseil aux assistant.e.s maternel.les , gestion des routes et des infrastructures...

Les numéros d'urgence

Agence de Brocéliande : 02 99 02 48 00 / Agence de Fougères : 02 99 02 46 00 / Agence de Saint-Malo : 02 99 02 45 00 / Agence de Rennes : 02 99 02 49 00 / Agence de Redon-Vallons : 02 99 02 47 00 / Agence de Vitré : 02 99 02 46 50.

Maison des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison des Personnes Handicapées (MDPH) reste mobilisée avec 20 agent.e.s physiquement présents et 70 en télétravail. Ils et elles se consacrent aux situations d'urgence, sont mobilisé.e.s pour éviter les ruptures de droits, répondre aux sollicitations des personnes. Des rendez-vous pour des situations d'urgence peuvent être pris. La MDPH peut être contactée au 0800 35 35 05 (numéro gratuit).

Gestion du réseau départemental : les agents des routes sur le terrain

Gestionnaire d'un réseau routier avoisinant les 5000 km, 40 agents restent affectés à la gestion des routes, sur les 23 sites départementaux.

Il s'agit plus particulièrement de veiller à l'entretien et aux interventions d'urgence.

L'intervention en collèges

700 agent.e.s interviennent dans les collèges. Ils et elles sont mis à disposition de l'Inspection d'académie à titre exceptionnel pour, sous l'autorité des chefs d'établissement, pouvoir être mobilisés au rythme des possibilités d'ouverture des collèges en faveur des enfants des professions prioritaires, les personnels de santé notamment.

Par ailleurs, le Département va généraliser l'applicatif réviser@malin afin d'aider le coprs enseignant et les parents à mieux vivre cette période de confinement à la maison pour les collégiens.

Le Département solidaire

Le Département, animateur de nombreux réseaux de partenaires et financeur d'un grand nombre de dispositifs et services, a d'ores et déjà pris des mesures de soutien envers les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées. Il a notamment tout récemment décidé de venir en aide exceptionnelle aux établissements pour personnes âgées et personnes handicapées pour soulager leurs dépenses urgentes, comme le recours à du personnel supplémentaire en accompagnement du Plan Bleu de l'Etat.

Au sein des établissements de l'enfance, le Département a organisé la distribution de gel hydro-alcoolique. Il cherche activement une solution pour leur apporter un minimum de masques destinés aux professionnels les plus en contact avec les personnes fragiles.

La solidarité s'exerce entre collègues au sein du Département. Des agent.e.s se remplacent ou s'épaulent pour assurer les missions prioritaires. D'autres se proposent d'aider les structures partenaires et les établissements et services relevant des compétences de la collectivité départementale (plus de 200 établissements).

Par ailleurs comme déjà annoncé le Département prendra très prochainement des décisions quant à un dispositif exceptionnel de soutien au secteur associatif directement impacté par l'arrêt de toute vie sociale du fait de cette épidémie du coronavirus.

Le Président Chenut a d'ores et déjà décidé d'organiser une commission permanente exceptionnelle dans des conditions de sécurité sanitaire les plus exigeantes le lundi 30 mars 2020 afin de prendre rapidement des mesures de soutien exceptionnel au secteur associatif, directement déjà très fortement impacté par la crise.

La solidarité s'exerce également à l'égard des personnels hospitaliers et des établissements pour personnes âgées et handicapées. Ainsi, la crèche départementale (située à Beauregard, Rennes) reste spécifiquement ouverte à leurs enfants. 10 places sont disponibles.

La gouvernance politique

Le Président Chenut est mobilisé en permanence. La centralisation et la sécurisation de toute la chaîne des signatures ont été organisées afin de prendre rapidement les décisions indispensables.

En concertation avec les présidents des groupes politiques de l'assemblée départementale, le fonctionnement des instances décisionnelles a été adapté à la nécessité du confinement et des rassemblements en petit groupe. La transparence des décisions prises quotidiennement au sein d'une cellule de crise sanitaire Covid-19 du Département est assurée envers l'ensemble des élu.e.s de la collectivité.

La sécurité juridique des actes départementaux et la continuité optimale du fonctionnement de la collectivité sont assurées.

Le Département, son Président, son Directeur général des services, tiennent à remercier toutes celles et tous ceux qui assurent, directement ou par délégation, les missions de service public départemental, et leur souhaitent bon courage.